



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 20 août 2021

Concerne : dépôt de points à l'ordre du jour du Conseil communal du 26 août 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, j'aimerais déposer trois points à l'ordre du jour du Conseil du 26 août 2021 :

1. Interpellation relative à la délocalisation des activités d' « Ardenne-volaille » vers Libramont
2. Interpellation relative à l'appel à projets « Géothermie peu profonde » lancé par la Région wallonne
3. Interpellation relative à l'implantation d'une décharge communale destinée à accueillir les déchets inertes

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE
Chef de Groupe

1. Interpellation relative à la délocalisation des activités d'« Ardenne-volaille » vers Libramont

La presse en a largement fait écho, la société « Ardenne volaille » projette de délocaliser ses activités vers Libramont et d'y construire un abattoir dont la capacité serait trois fois plus importante qu'actuellement à Bertrix.

Dans le dossier disponible à la commune de Libramont, on peut lire ceci : *"Sa proximité (le zoning de Libramont Recogne) par rapport au site actuel de Bertrix permet également un maintien du personnel travaillant sur le site existant"*.

Faut-il comprendre que le personnel bertrigeois sera déplacé vers le nouveau site de Libramont ? Ou alors que la société compte modifier le type d'activités développées à Bertrix sans répercussion sur l'emploi ?

Dans un courriel adressé au bourgmestre de Bertrix début juillet, je m'inquiétais de cette situation. En effet, il me semble nécessaire que l'autorité communale bertrigeoise se préoccupe elle aussi de cette situation et en particulier des répercussions sur l'emploi dans notre commune.

Faute de réponse à mon courriel, je me permets d'interpeller aujourd'hui le Collège par rapport à ce projet et demande qu'un courrier ferme et sans ambiguïté adressé à la Commune de Libramont condamne toute réduction d'emploi sur le site d'Ardenne volaille à Bertrix.

2. Interpellation relative à l'appel à projets « Géothermie peu profonde » lancé par la Région wallonne

Le Gouvernement wallon a lancé début juillet un appel à projets afin de subsidier d'inciter à la mise en place d'installations de géothermie peu profonde, à l'initiative de personnes privées ou publiques.

Extrait de l'appel à projets :

La géothermie peu profonde est définie comme étant l'exploitation de l'énergie thermique contenue dans le sous-sol jusqu'à des profondeurs inférieures à 200 m pour la géothermie de surface et inférieures à 1200m pour la géothermie minière.

La géothermie peu profonde en Wallonie étant encore très peu développée au regard de son potentiel, le présent appel à projets a pour objectif de susciter des opérations sollicitant une ressource géothermique pour assurer les besoins thermiques et ou de froid. Dans le cadre de cet appel à projets aucune taille minimum d'installation, ni seuil de production de chaleur et ou de froid ne sont exigés.

Le candidat dispose d'un délai maximum de 5 ans, à dater de la notification de l'octroi de l'aide, pour réaliser son programme d'investissement.

La deadline pour l'introduction d'une demande est fixée au 17 octobre 2021.

Bien que la majorité communale n'ait pas mis dans ses priorités d'action le développement des énergies renouvelables sur notre territoire, nous pensons que cet appel à projets est une belle opportunité pour la Commune de contribuer concrètement à la lutte contre les changements climatiques.

Nous proposons dès lors au Conseil communal d'inviter le Collège à étudier dans les plus brefs délais cette question afin de pouvoir répondre positivement à cet appel à projets.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 26 août 2021, sur proposition du groupe ECOLO,

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour ;
- considérant l'enjeu climatique et environnemental et l'engagement du Gouvernement wallon à viser la neutralité carbone au plus tard en 2050 ;
- considérant que cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la participation de l'ensemble des acteurs publics et privés de la société ;
- considérant que les communes ont un rôle essentiel à jouer face à ce défi vital pour l'humanité ;
- considérant l'appel à projets du Gouvernement wallon visant à soutenir les projets de géothermie peu profonde, énergie renouvelable disponible en permanence, avec un très faible impact visuel, environnemental et une faible emprise sur le sol,

- considérant que cet appel à projets a pour objectif d'aider et de soutenir le développement d'une géothermie ambitieuse en Wallonie,
- considérant que cette technologie est mature,
- considérant que la géothermie, et en particulier la géothermie peu profonde ne représente qu'une très faible partie du mix énergétique, alors que la ressource est disponible dans tout le sous-sol et applicable sur tout le territoire wallon,
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO ;

décide, par ... voix pour et ... voix contre, d'inviter le Collège communal à étudier dans les plus brefs délais l'opportunité et la faisabilité de répondre positivement à cet appel à projets.

3. Interpellation relative à l'implantation d'une décharge communale destinée à accueillir les déchets inertes

Ce 31 août se clôturera l'enquête publique relative au projet de remblayage de terres et matériaux pierreux au lieu-dit « Devant Bannetaye » à Orgéo.

Ce projet, à juste titre, a suscité beaucoup d'inquiétudes de la part des riverains, inquiétudes relatives au choix de l'emplacement de cette décharge privée, à la toxicité des remblais, et aux multiples nuisances pour le voisinage (bruit, poussières, charroi, etc).

Dans le cadre de l'enquête publique, le groupe ECOLO a adressé au Collège communal un courrier d'opposition à ce projet mettant en évidence dix motifs d'inquiétude.

En sa séance du 28 juin 2021, le Collège communal a remis un avis défavorable, quoique nuancé, sur cette demande de permis unique.

Le groupe ECOLO ne peut que féliciter le Collège pour cette décision. Nous espérons que les fonctionnaires délégué et technique suivront l'avis du Collège et s'opposeront à leur tour à la création de cette décharge à un pas du village d'Orgéo.

Néanmoins, quelle que soit la décision des fonctionnaires, nous constatons que ce dossier a mis en évidence un problème auquel sont confrontés les entrepreneurs bertrigeois : celui du dépôt de terres et autres déchets de faible toxicité.

Afin de répondre à ce problème, et considérant que la gestion des déchets doit être confiée à une autorité publique plutôt qu'à un particulier¹, nous proposons que le Collège communal prenne l'initiative et étudie la possibilité de créer, à un endroit adéquat et éloigné de toute habitation, la possibilité de créer une décharge répondant à cette demande.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 26 août 2021, sur proposition du groupe ECOLO,

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour ;
- considérant le manque d'une aire permettant de stocker des terres et autres matériaux issus de chantiers entrepris sur le territoire communal,
- considérant qu'il est souhaitable que ce type d'activité soit confié à une instance publique garante du respect et du contrôle des normes en vigueur,
- considérant que différentes zones situées sur le territoire communal et éloignées d'habitations peuvent accueillir ce type d'activité,
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO ;

décide, par ... voix pour et ... voix contre,

d'inviter le Collège communal à étudier la possibilité d'introduire une demande de création de décharge visant à accueillir les terres et matériaux pierreux issus des travaux entrepris sur le territoire communal.

¹Le projet actuel ne concerne que les déchets de chantiers d'un seul entrepreneur. Quid des déchets des autres entrepreneurs ?